



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE DECEMBRE 2013

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 2 décembre 2013 est consultable en mairie et sur les panneaux destinés à l'affichage.

Délibération concernant l'état des sommes à payer par GrDF au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de réseaux de distribution de gaz pour l'année 2013 : la somme de 323.01 € va être versée à la commune. Vote à l'unanimité

Délibération concernant l'état des sommes dues à la commune par GRTgaz au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport de gaz pour l'année 2013 : 114.36 € vont être versés. Vote à l'unanimité

Délibération concernant un virement de crédit sur le budget eau/assainissement : il s'agit d'écritures comptables

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
20	213	999	002	<i>constructions</i>	+ 10000.00
20	203	999	002	<i>Opérations non individualisées</i>	+ 10000.00

CREDIT A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2158	999	002	<i>Autres installations, matériel et outillage techniques</i>	-20000.00

Vote à l'unanimité

Délibération concernant le rapport 2012 sur le prix et la qualité des services eau potable – assainissement collectif et non collectif : ce rapport contient une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers, ainsi que les copies des analyses réalisées. Il est mis à la disposition du public à la mairie dans les quinze jours qui suivent sa présentation devant le conseil municipal et est déposé en préfecture accompagné de la délibération. Vote à l'unanimité.

Délibération concernant l'indemnité de conseil et de budget pour le receveur: le conseil décide d'accorder au receveur 100% des indemnités prévues par la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1983.

Délibération concernant la convention constitutive d'un groupement de prestations intellectuelles en vue de la réalisation d'une sécurisation de la ressource en eau potable – modalités de financement des prestations. Cette étude vise à faire une proposition visant à assurer la ressource en eau potable sur toute la zone Seine-Vexin, en connectant les réseaux des différentes communes entre elles, ce qui n'est pas le cas actuellement. 71 communes sont impactées, et paieront chacune la même quote-part, s'élevant à 1601 euros TTC. Des hydrogéologues et hydrauliciens visiteront les communes entre le 20 et le 30 janvier prochain.

Travaux du lotissement des Pommiers : les travaux sont terminés, le chantier a été réceptionné le 27 novembre.

École : une loi votée en juillet oblige les écoles à arborer les drapeaux français et européen, ainsi que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ces différents éléments ont été posés.

Matériel : une remorque < 750 kg a été achetée, au vu des devis produits par Franc Océan et ... Elle est en service.

Logement du gardien de la salle d'activités : la clôture et le portail sont posés, afin de sécuriser l'accès au logement. La partie herbeuse va être grattée et un revêtement permettant l'accès d'un véhicule léger va être posé.

Voisinage : il est rappelé que les propriétaires de chiens doivent mettre tout en œuvre pour que les animaux ne gênent pas le voisinage.

Il est aussi rappelé que par arrêté municipal 24/2013, les feux de jardin sont interdits sur le territoire de la commune, et ce toute l'année.

Enfin, les lingettes et autres protections périodiques ne doivent en aucun cas être jetées dans les toilettes ou à l'égout. Ces matériaux bloquent les mécanismes et conduisent à des réparations humaines dangereuses et coûtent cher à toute la population.
Soyez vigilants et citoyens, pensez aux autres !

Téléthon : bénéficie de la **soirée 6 décembre : 2165 euros**. Nous remercions chaleureusement les participants ainsi que les généreux donateurs : charcuterie Bardin Connelles - boulangerie Baudoin les Andelys - Carrefour Market Les Andelys – la Cemex - M. Coureux Bouafles - traiteur Erisay St Aubin/Gaillon - Intermarché Aubevoye - Leroy Traiteur – charcuterie Gilles Nicolas Charleval - associations : les Calmos, tennis club de Bouafles, compagnons à 4 pattes.
Pour la journée **du 7 décembre** : moto cross : il y avait 247 participants : recette 3800 euros, **soit, au total 5965 euros**

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES : **n'oubliez pas, vous devez vous inscrire avant le 31 décembre pour pouvoir participer aux élections municipales et européennes** ! Pour les nouveaux habitants sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

AGENDA

14/12 : **colis des aînés**. Ils seront distribués le 14 décembre à partir de 11h.

15/12 : **Spectacle de Noël** : il aura lieu à 14h en salle d'activités, suivi de la distribution des cadeaux et d'un goûter.

19/12 : marché de Noël à l'école, à partir de 16h.

28/12 : **concours de tennis de table**. Les personnes intéressées doivent se faire connaître soit via le site Internet (par la fiche contact), soit directement en mairie. Nous demandons aussi aux personnes qui sont en mesure de prêter une table de nous le faire savoir. N'oubliez pas vos raquettes. Merci d'avance.

24/12 : **pas de permanence en mairie – Fermeture de la bibliothèque**

25/12 : **Fermeture de la bibliothèque**

31/12 : **Fermeture de la bibliothèque**

31/12 : repas de la St Sylvestre organisé par le Comité des Fêtes à la salle d'activités

01/01/2014 : **Fermeture de la bibliothèque**

12/01/2014 : Vœux du Maire

2e mardi du mois : goûter des aînés à la salle d'activités



SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BOUAFLES : www.bouafles27.com.

Ce site est destiné à donner des informations locales, faciliter les démarches administratives et faire connaître notre village. Nous invitons les habitants à nous faire des observations et des propositions, et nous recherchons des photos ou cartes postales anciennes pour les mettre sur le site.



RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS : le recensement militaire est une démarche obligatoire. Dès votre 16^{ème} anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants, tous les français, garçons et filles, nés en 1996 doivent se faire recenser en mairie munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche. L'attestation délivrée par la mairie est indispensable et sera réclamée pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'État, etc.) **IL EST PRIMORDIAL DE CONSERVER PRÉCIEUSEMENT CETTE ATTESTATION.**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi et jeudi 17H30-19H, et samedi de 9H30 à 11H

Attention, la mairie sera fermée le 24 décembre 2013

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Le mardi de 18h00 à 19h00, le mercredi de 14h30 à 16h00 et le samedi de 9h30 à 11h00 – **sauf les 24, 25, 31 décembre 2013 et 1^{er} janvier 2014**